

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2026**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13
Présents : 12
Administrateur(s) excusé et représenté : 1
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 7 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le jeudi 30 avril 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Elodie MIQUEL, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et représenté :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.010 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ASSOCIATION SEPIA - POINT INFO SENIORS - DESIGNATION D'UN MEMBRE REPRESENTANT LE CCAS

L'association SÉPIA (Séniors Prévention Information Accueil) est gestionnaire du Point Info Séniors des communes de Rodez Agglomération.

Il est indiqué que l'assemblée générale extraordinaire de l'association a adopté de nouveaux statuts le 4 février 2020.

L'association SEPIA se compose :

- de membres de droit : élus représentants désignés par le Département, les communes, EPCI compétents en matière d'action sociale et les CCAS du territoire d'action ;
- des membres actifs : personnes physiques ou morales adhérentes aux statuts, qui agissent dans le champ du vieillissement ou plus largement dans le domaine médical, social ou médico-social.

Le conseil d'administration de l'association est composé :

- d'un collège d'élus des collectivités, ou CCAS, EPCI ou CIAS ;
- d'un collège de personnes qualifiées ;
- et d'un collège de bénéficiaires.

Le CCAS de Rodez a un siège au sein du collège d'élus.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 13 voix pour :

- désigne Madame Elodie MIQUEL pour siéger au sein du collège d'élus de l'association SÉPIA et Madame Laura RENIER en tant que membre qui sera chargée de la remplacer en cas d'empêchement ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

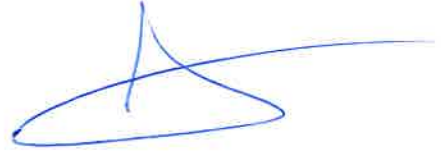
La Secrétaire de séance



Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Le Président du C.C.A.S. de Rodez

Stéphane MAZARS



Le Président certifie exécutoire la présente délibération

Transmise en Préfecture le

Publiée le **13 MAI 2026**

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.010 : CCAS - Association SEPIA Point Info Séniors -
Désignation d'un membre représentant le CCAS

.....
Date de décision: 07/05/2026

Date de réception de l'accusé 13/05/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20260507_010

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20260507-20260507_010-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3 .1

Institutions et vie politique
Designation de representants
C.C.A.S.

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2026.010 Association SEPIA Désignation d'un membre
représentant le CCAS.pdf (
99_DE-012-261201073-20260513-20260507_010-DE-1-1_1.pdf)